

# LES BALANCIERS DE ROUEN

Par Bernard GARULT



Plan de ROUEN en 1750

Rouen figure parmi les villes ayant eu une corporation de balanciers très active, corporation qui obtiendra d'ailleurs du roi Charles VI des statuts complets et importants à partir de 1415. Des statuts que leurs confrères parisiens n'obtiendront que 79 ans plus tard en 1494. A Rouen la corporation des balanciers était placée sous l'autorité de la Vicomté de l'Eau, qui avait des caractéristiques analogues aux Prévôtés, à la différence près que le commerce très actif qui se faisait par la Seine lui donnait une importance exceptionnelle.

A l'origine la Vicomté de l'Eau de Rouen fut administrée pour le compte du Duc par les vicomtes de cette ville dont l'un des plus connus est Gosselin, fondateur de la Trinité de Mont, qui passait pour être l'auteur des poids et mesures de Normandie.

« La Vicomté de l'Eau se composait des coutumes perçues sur les marchandises apportées à Rouen soit par la Seine soit par une des sept portes de la ville : les portes Cauchoise, Etoupée, Bouvreuil, Beauvoisine, la porte du Pont Honfroi, la porte Saint Ouen et celle du Pont de Seine des droits dus pour l'étalage sur les places comprises dans l'enceinte de Rouen aux foires et aux marchés, des droits de pesée etc ..... »

La Vicomté avait une fonction judiciaire, mais aussi un rôle de percepteur. C'est elle qui prélevait les nombreux droits de passage, de halage, de flottage ou de pontage pour le compte du Roi. La corporation des balanciers était soumise à son autorité. En 1450 il fut décidé que deux maitres-gardes du métier de balancier après avoir prêté serment entre les mains du vicomte, procéderaient chaque année à la visite des poids et balances nouvellement fait.

Voilà très succinctement comment étaient régis les balanciers de Rouen. Pour en savoir plus sur la Vicomté de l'Eau, je vous conseille la lecture du livre de Charles de Beaurepaire « Vicomté de l'eau et de ses coutumes » Evreux. 1856.

Les balanciers de Rouen n'ont apparemment pas réalisé de boîtes monétaires avant la fin du 18<sup>ième</sup> et le début du 19<sup>ième</sup> siècle. Les nombreuses boîtes qui sont parvenues jusqu'à nous sont toutes du début du 19<sup>ième</sup> siècle.

Comme dans les autres villes, les balanciers rouennais étaient regroupés dans un périmètre restreint et proche des quais de la Seine.

Ces rues comme on peut le voir sur le plan de 1750 (fig. 1) sont à l'intérieur des remparts de la ville. Ce sont : la rue du bac (rouge), rue de la savonnerie et dans son prolongement la rue des tapissiers (vert), la rue de la Vicomté (orange), rue Cauchoise (bleu) et rue Sainte Croix des Pelletiers (jaune). Certains de ces artisans ont changé d'adresse au cours de leur activité. En 1750 la ville compte sept maîtres balanciers, chiffre identique dix ans plus tard.

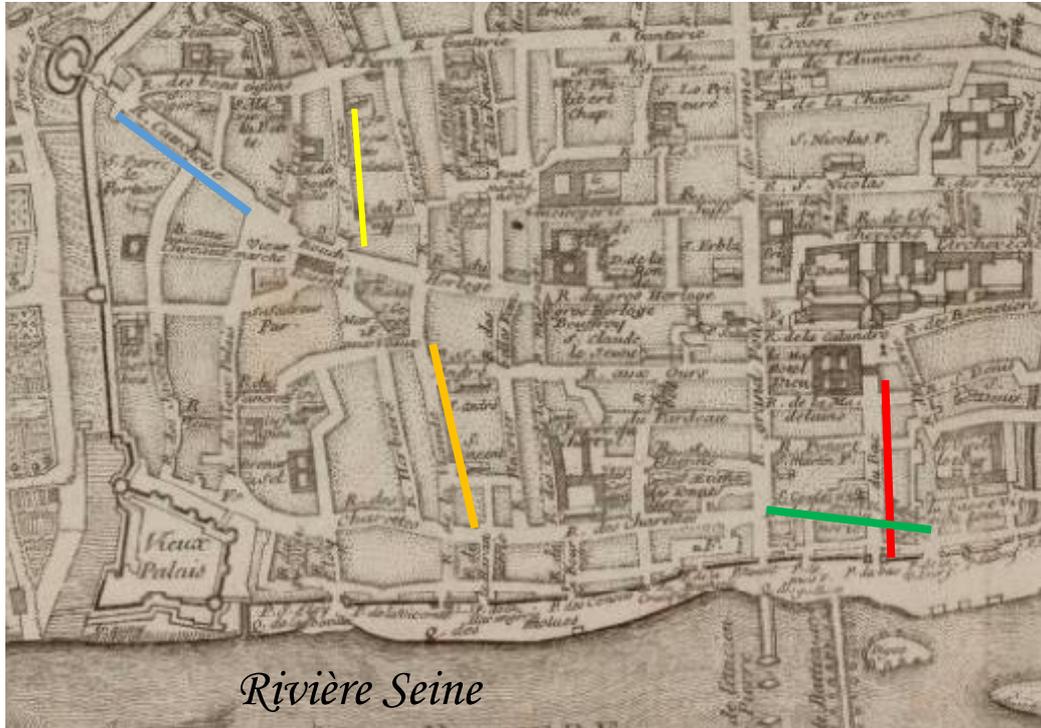


Fig. 1

Les étiquettes portent les noms des balanciers suivants ainsi que leur spécificité :

CANU - Balancier Ajusteur

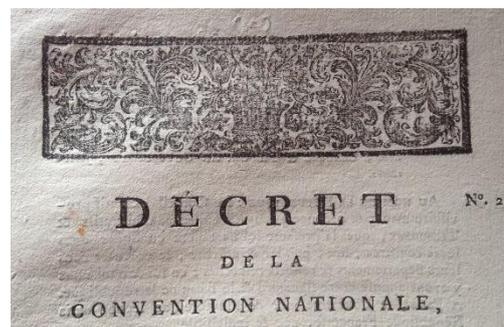
HERISSON - GROUVELLE - Marchand Balancier Ajusteur

HUE - Marchand Balancier

VIARD - Balancier Ajusteur

Pendant cette longue période troublée que fut la Révolution Française et afin de se prémunir de toute fraude possible, le pouvoir en place à cette époque envoya plusieurs demandes sous forme de décrets - lois aux fabricants de poids et mesures.

Ces artisans ont respecté à la lettre la circulaire du **30 brumaire an 12** (22 nov.1803), envoyée aux préfets des départements, puisqu'il était précisé entre autre :



*« Cependant comme on ne saurait trop prendre de précaution pour prévenir tout ce qui pourrait faciliter la fraude, je pense qu'il serait à propos de régulariser et d'uniformiser autant qu'il sera possible la construction des poids destinés à peser les monnaies, en leur donnant une forme qui leur soit particulière et les marquant non pas du nom de la quantité de poids qu'ils représenteront, mais celui de la pièce de monnaie à laquelle ils se rapporteront. »*

Le premier de ces balanciers est CANU, celui-ci avait son atelier rue Cauchoise. C'est très certainement celui qui était le plus éloigné des quais de la Seine. Sa marque est au C couronné. Il a exercé de 1800 à 1810. Trois variétés de boîtes sont sorties de son atelier. On trouve des boîtes avec une ou deux piles à godets l'une en grammes et l'autre d'une once, de même que deux tiroirs pour les lamelles en grains et celles en grammes (fig.2). Celles avec des poids en tronc de pyramide (fig3.), et des boîtes avec des poids cylindriques à boutons (fig.4).

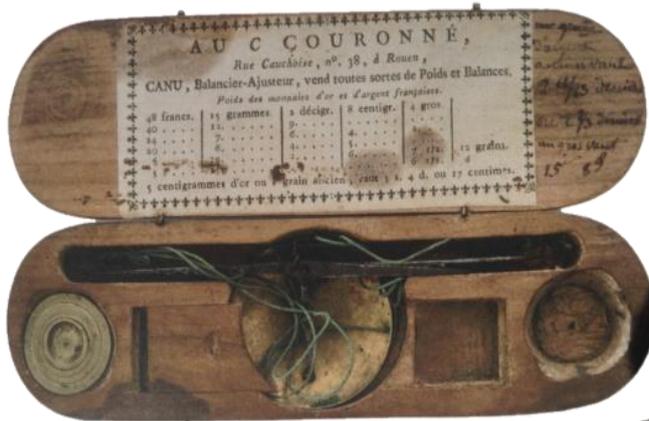


Fig.2



Fig. 3

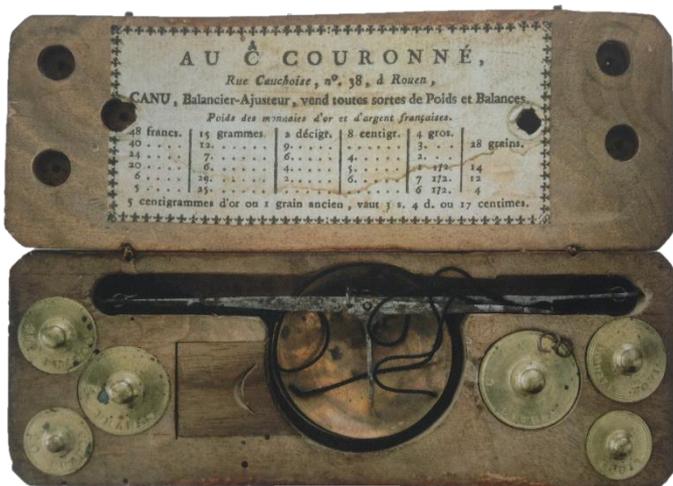


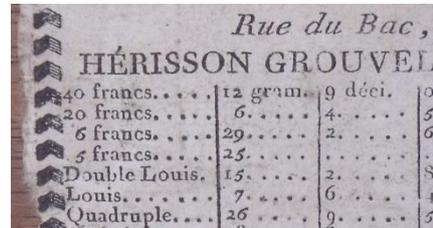
Fig.4

Ces deux boîtes contiennent 6 poids, respectivement pour : les louis et doubles louis d'or, la pièce de 6 livres en argent, celle de 5 francs argent et les pièces de 20, 40 francs or.

HERISSON GROUVEL est en activité de 1796 à 1837. Sa marque est L couronné. Il est toujours intéressant de connaître l'éventail de leur fabrication, ici en l'occurrence nous avons quatre boites qui semble-t-il ont été réalisées à la même période c'est-à-dire, d'après l'étiquette, après 1803.



Cette boite renferme six poids en tronc de pyramide pour les monnaies de : 3, 6, 24 et 48 livres, 2 et 5 francs. Deux tiroirs pour les lamelles en grains d'un côté, en grammes de l'autre. La fermeture de la boite s'effectue grâce à un bouton poussoir.



On remarquera au passage l'erreur sur le poids de 3 livres, qui comporte un F pour Francs alors que devrait y figurer un L pour Livres. Cette erreur se retrouve également sur les étiquettes : 6 francs au lieu de 6 livres.

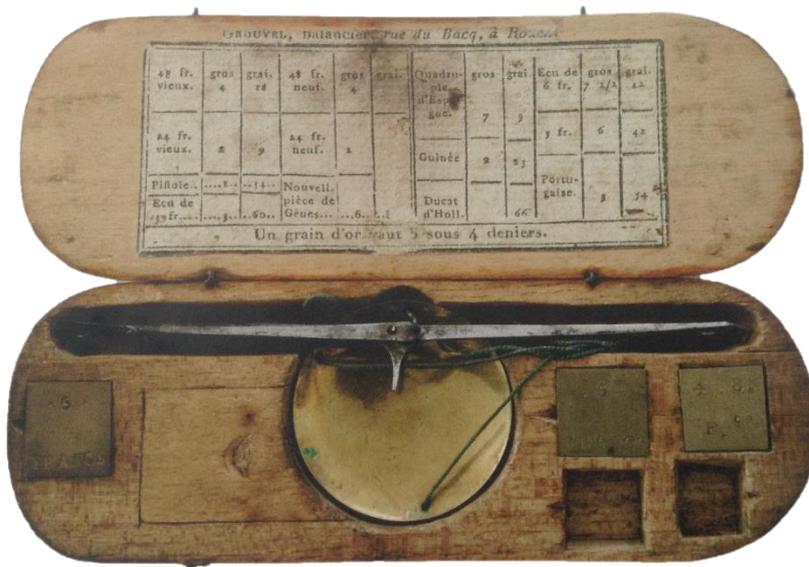
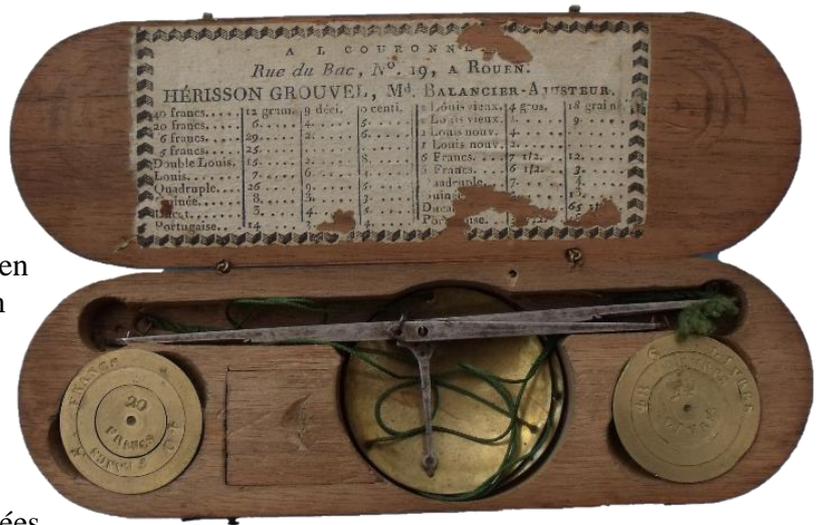
Boite avec pile d'une once.



Dans cette boîte sur les godets des deux piles sont inscrits le nom des monnaies :  
6, 24, 48 livres et 5, 20, 40 francs.

On peut encore le constater avec les boîtes d'HERISSON GROUVEL, qu'il ne s'est pas contenté de fabriquer un seul et unique type de boîte, mais trois modèles différents, (il y en a-t-il d'autres ?)

Enfin la datation de ces boîtes, en regardant le tableau de l'étiquette, on constate la présence des monnaies de 20 et 40 francs, celles-ci ont été frappées en vertu de la loi du 7 germinal an 11 c'est-à-dire 28 avril 1803 sous le Consulat. On peut donc dire que ces boîtes ont été fabriquées entre 1803 et 1810.



Etiquette différente des trois autres avec poids en tronc de pyramide. Restent 3 poids pour : 2 Louis neuf, 6 livres et 5 francs.

GROUVEL, BALANCIER, rue du Bacq, à Rouen.

48 fr. vieux.	gros	grai.	48 fr. neuf.	gros	grai.	Quadru-ple d'Esp.	gros	grai.	Ecu de 6 fr.	gros	grai.
	4	18		4		7	3		7 1/2	12	
44 fr. vieux.	3	9	44 fr. neuf.	3		Guinée	3	53	3 fr.	6	45
Fillole	...	...	Nonvell. pièce de Génes.	...	...	Ducat d'Holl.	66		Portu-gaise.	8	34
Ecu de 5 fr.	...	...									

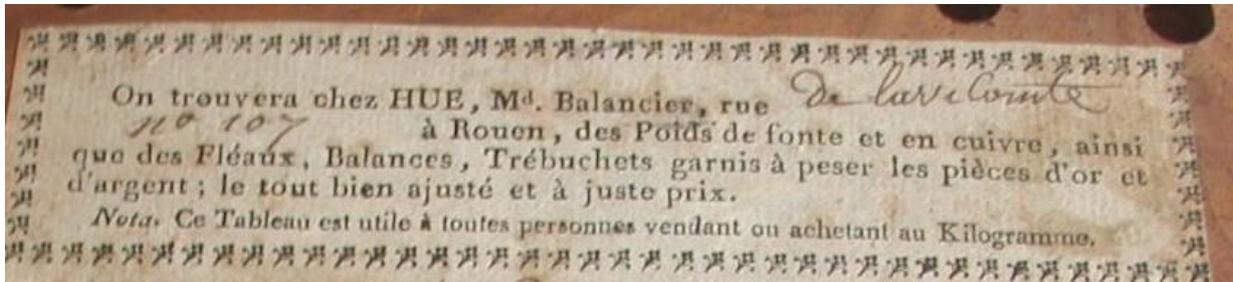
Un grain d'or vaut 5 sous 4 deniers.

Le troisième balancier est HUE, on lui connaît deux adresses. Il a été au N°73 rue Sainte Croix des Pelletiers et au N°107 rue de la Vicomté. Nous ne connaissons malheureusement pas les dates d'activités de ce balancier, les seules hypothèses que l'on peut avancer sont d'après les poids monétaires et les monnaies correspondantes dans la boîte ci-dessous (Fig. 5) et cela nous donne la date d'après 1803.



Fig.5

Cette boîte contient 6 poids pour monnaies de 6, 24 et 48 livres et 5, 20 et 40 francs. Une pile à godets d'une once.



Le texte de l'étiquette de la boîte (Fig.6) est identique au texte ci-dessus, seule la mention manuscrite précisant le nom de la rue est différente. L'adresse est cette fois : Sainte Croix des Pelletiers au N° 73.

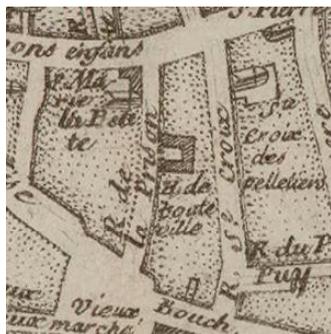
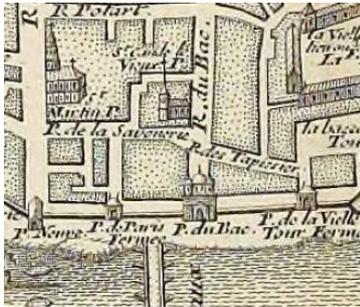


Fig.6

VIARD, ce balancier aura aussi deux adresses, on les retrouve sur ces étiquettes au 27 rue de la savonnerie et au 21 rue de la tapisserie, les deux rues étant très proches l'une de l'autre. Son activité s'étale sur vingt ans de 1800 à 1820 et sa marque est un B couronné. Tout comme ses collègues, sur les étiquettes figurent les monnaies de 20 et 40 francs frappées sous Napoléon premier et donc après 1803. Les deux piles de la boîte (fig. 7) sont semblables à celle de la boîte de Herisson Grouvelle



Six poids en cylindres à boutons pour monnaies de : 1et 2 louis neuf, 6 livres, 5, 20 et 40 francs.



Fig. 7



Fig.8

Dans cette boîte (fig. 8) ne reste qu'un seul godet, qui devait appartenir à l'origine à une pile de 30 g. Sur cette deuxième étiquette ne figurent que les monnaies frappées sous le Consulat, c'est-à-dire 1, 2, 5 francs argent, 20 et 40 francs or.



Pour finir cette étude de nombreuses questions restent posées :

Pourquoi les balanciers de Rouen se sont-ils mis à fabriquer d'aussi nombreuses boîtes pendant cette période révolutionnaire ?

Pourquoi ce sont-ils mis à les fabriquer seulement à cette époque et non avant ?

Nous connaissons quatre de ces artisans, mais il y en a-t-il eu d'autres ?

Ont-ils réalisé cette variété de boîtes ou les ont-ils achetées aux balanciers parisiens, comme nous l'avons constaté avec les boîtes de CHENEAU de Nantes qui les achetait chez son confrère Parisien le balancier PARENT ? On peut se poser la question en comparant aussi les étiquettes de VIARD avec les étiquettes de PARENT ? (Voir le système métrique 2020-3, page 4181).

Tous mes remerciements à Guido ZAVATTONI pour m'avoir fourni quelques photos afin de compléter mon article.